Remboursements, échelle progressive, avec les limites suivantes :

Ces droits et remboursements spécifiques seront en vigueur du 16 décembre 1993 au 15 décembre 1994, mais ne s'appliqueront pas au blé dur (5).

Rôle de la COTRISA : Commercializador de Trigo S.A. est une société fermée, filiale de la Corporación de Fomento de la Producción (Société de développement de la production), créée le 17 novembre 1986 avec la participation de huit autres partenaires, tous des gens d'affaires des secteurs de la meunerie et de l'agriculture; son rôle principal consiste à garantir un prix minimum aux producteurs et aux acheteurs pendant toute la saison. Elle offre une échelle de prix mensuelle qui débute généralement entre 10 % et 15 % en-deçà de la valeur minimale de la fourchette des prix; elle oscille actuellement entre 165 \$ US la tonne métrique en janvier et 187 \$ US la tonne métrique en octobre, prix à Santiago. De plus, le prix varie vers le sud en suivant les récoltes, toujours dans le but de favoriser le pouvoir d'achat des petits producteurs dans les principales localités. En plus de leurs bureaux d'affaires, ces établissements disposent aussi d'entrepôts, de matériel de nettoyage des grains et, dans certains cas, de compartiments de séchage et d'entrepôts sous douane. Après la récolte, elle vend aux meuneries jusqu'à ce que ses stocks soient écoulés. Elle est financée par les commissions ou les différences de prix des soumissions (5 et 7).

À l'heure actuelle, le blé dur importé au pays vient presque entièrement du Canada puisque le protocole sanitaire bilatéral entre les deux pays permet un approvisionnement rapide en grains de bonne qualité, sans les obstacles phytosanitaires en vigueur pour tous les autres pays exportateurs de grains, et à des prix inférieurs à ceux de tous les autres concurrents dans le monde.

Deux importateurs nationaux ressortent du peloton et fournissent toute la matière première pour la fabrication des pâtes (blé dur) utilisée par les deux principaux producteurs de cet article au pays (Carozzi et Luchetti); ces deux entreprises sont AGROMERCANTIL LTDA et DIMSA S.A.